

Quand BeTV tousse, la création audiovisuelle trébuche

DISTRIBUTEURS Le CSA a publié son rapport sur les télédistributeurs

- Tous les opérateurs ont largement contribué à la production francophone.
- Mais la baisse des abonnés chez BeTV a fait maigrir l'enveloppe en 2016.

C'est peut-être un détail pour vous, mais pour tous les acteurs francophones belges de la création audiovisuelle, cela veut dire beaucoup. Lorsque l'on paie son abonnement à un télédistributeur, une petite partie de la somme est réinjectée dans le circuit de la production d'œuvres audiovisuelles ainsi que dans le financement des télévisions locales. En clair, *Chez Nous* de Lucas Belvaux, *Dany* de François Damiens ou la série *La trêve* (coproduction RTBF vue plus de 2,6 millions de fois sur France 2) existent en partie grâce aux investissements réalisés en Fédération Wallonie-Bruxelles par BeTV, Proximus, Voo ou encore Brutélé.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) est chargé de contrôler toute la mécanique. Et de livrer un rapport annuel sur le respect des droits et des obligations de chaque distributeur. A ce titre, le « bulletin » que vient de leur accorder le « gendarme de l'audiovisuel »

est plutôt flatteur. Un sans-faute général. Tout le monde a rempli ses obligations en matière de transparence, de distribution (« must-carry »), de financement, d'accessibilité, de protection des mineurs...

Le CSA a innové cette année en livrant aussi un état des lieux chiffré du secteur. L'exercice est pour le moins éclairant sur l'évolution des enjeux qui pèsent sur ces opérateurs.

BeTV pèse 40 % de l'enveloppe

En 2016, les distributeurs ont contribué à hauteur de 6 millions d'euros au financement de longs et courts métrages, téléfilms, documentaires et séries en Fédération Wallonie-Bruxelles. Mauvaise nouvelle : en 2015, la tirelire contenait plus de 6,8 millions. Et près de 8,2 millions en 2013. Soit autant de coups de poutres financiers en moins pour le cinéma belge francophone. Un coup d'œil sur le dernier rapport du Centre du cinéma, qui gère l'enveloppe globale, permet d'ailleurs de voir qu'en 2016, 114 films ont été soutenus, contre 139 en 2015.

La faute à qui ? C'est la deuxième surprise du rapport. On y lit que la contribution annuelle d'un opérateur est fixée, au choix, sur la base d'un forfait de 2,48 euros par abonné, soit sur la base d'un pourcentage (2,5 %) de ses recettes (hors TVA et droits d'auteur). En

clair et sans décodeur, si un distributeur tousse, c'est toute la chaîne de création qui s'enrhume.

Or, qui a le plus souffert en termes d'abonnés en 2016 ? BeTV, ex-Canal+, filiale de Nethys. Même si la télévision à

péage ne communique jamais sur ces chiffres-là, cette fois, les effets de l'hémorragie apparaissent clairement.

Et pas de chance pour le cinéma, BeTV pèse plus de 40 % dans les investissements, ce qui en fait le plus gros contributeur à la création audiovisuelle, devant Voo (également filiale de Nethys). Proximus et Brutélé. BeTV, par ailleurs, coiffe la double casquette d'éditeur et distributeur, ce qui le soumet à un double régime de contribution.

Netflix de plein fouet

Cela dit, prudence. L'on sait que, depuis 2016 pas mal d'événements, non pris en compte dans le bilan du CSA, ont bousculé le secteur. Orange a pointé le bout du nez, Telenet a racheté SFR. Et BeTV a profondément réorganisé son offre en confiant ses nouveaux abonnés à Voo et Brutélé. Mais ce qui a surtout changé depuis septembre 2014, c'est l'arrivée d'un acteur de taille : l'ogre Netflix, dont le nombre d'abonnés

est littéralement exponentiel. Sans le dire, le CSA nous rappelle donc à quel point le modèle classique de télévision à

péage est bousculé par la multiplication des services de vidéo à la demande.

Pour être complet, notons également qu'en 2016, les distributeurs ont contribué à hauteur 3,32 millions d'euros au financement des télévisions locales, en légère baisse par rapport à 2015. ■

PHILIPPE LALOUX

MUTATION

Le Belge aime les « packages »

Le CSA a voulu donner un aperçu de l'évolution des habitudes de consommation à travers le type d'abonnement souscrit par le Belge. À coup sûr, celui-ci poursuit lentement mais sûrement sa mutation vers le numérique « tout en un ». Fin 2016, plus de 90 % des abonnés étaient raccordés à la télévision numérique, au détriment des offres exclusivement analogiques.

Par ailleurs, les ménages belges optent de plus en plus massivement pour des offres groupées, englobant non seulement la télédistribution, mais également un ou plusieurs autres services, comme le téléphone fixe, le mobile et l'accès à internet. Voire les quatre, soit les fameuses offres « 4-play » qui, fin 2016, avaient séduit plus d'un utilisateur sur quatre.

PH.L.

